

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 26 septembre 2022

N° 45/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du dix-neuf septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Pauline MOUGENOT, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS, Armelle COLIN.

EXCUSES : Didier VALENTI, Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

PROCURATIONS : Didier VALENTI donne procuration à Philippe COLLIGNON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Conventions d'occupation du domaine public - fixation des tarifs pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération 06/2015 au 12 janvier 2015, il avait été proposé d'établir des conventions d'occupation du domaine public à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période estivale et particulièrement touristique du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2,00 € avec des établissements commerciaux sis sur la commune de Claviers.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de maintenir ces conditions tarifaires pour l'année 2023 et propose d'établir des conventions à titre gracieux pour la période du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux pour la période du 15 avril au 15 octobre à un tarif du mètre carré fixé à 2,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions tarifaires ci-dessus proposées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°57/2021 du 29/11/2021 du même objet.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

